

Champy, P. et Étevé, C. (dir.) (1994). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris : Éditions Nathan.

Sylvie Rocque

Volume 21, Number 3, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031818ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031818ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue des sciences de l'éducation

ISSN

0318-479X (print)

1705-0065 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rocque, S. (1995). Review of [Champy, P. et Étevé, C. (dir.) (1994). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris : Éditions Nathan.] *Revue des sciences de l'éducation*, 21(3), 610–612. <https://doi.org/10.7202/031818ar>

Champy, P. et Étevé, C. (dir.) (1994). *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*. Paris: Éditions Nathan.

La fonction première d'un dictionnaire spécialisé est de fournir, en les présentant en ordre alphabétique, un ensemble de termes propres à un domaine particulier ainsi que les acceptions stipulant les caractéristiques essentielles de chacun des concepts. Un dictionnaire encyclopédique spécialisé doit satisfaire parallèlement une seconde fonction en fournissant une esquisse de l'ensemble du savoir dans le domaine qu'il vise ou, à tout le moins, en couvrir une vaste étendue. L'introduction de l'ouvrage indique d'ailleurs que cela correspond à l'intention des directeurs de ce dictionnaire encyclopédique. Mais qu'en est-il au juste?

Deux techniques complémentaires d'analyse de contenu servent de fondements à l'analyse de cet ouvrage. La première, qui a trait à l'objet et à son contenu, vise à déterminer si les acceptions stipulent les caractéristiques essentielles pour chacun des termes de l'ouvrage. La seconde, de nature quantitative, vise à déterminer la portée disciplinaire des informations fournies pour chacun des articles en distinguant ce qui relève de connaissances relatives au territoire français de celles à portée plus universelle. Il a ainsi été possible de déterminer l'importance relative de ces types d'informations en calculant l'aire qu'elles occupent dans le texte. Soulignons que cette recension

porte sur un corpus représentatif de l'ouvrage, soit 66 articles sur 454, déterminé par échantillonnage au hasard à partir d'une table de nombres aléatoires.

L'analyse quantitative a mis en évidence le fait que 23 % des articles de l'échantillon ne comportent aucune définition. Transposé à l'ensemble, ce pourcentage signifierait que la consultation du *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* ne permettrait pas d'appréhender les caractéristiques essentielles de 104 des 454 concepts faisant l'objet de l'ouvrage. Le lecteur devrait se contenter, dans le quart des cas, d'un ensemble de notes explicatives et tenter par lui-même d'induire la nature du concept.

L'analyse qualitative a également révélé que ce dictionnaire présente plusieurs définitions dont le contenu paraît inquiétant. En voici quelques-unes, brièvement commentées, permettant aux lecteurs de saisir la portée peut-être trop limitée de l'ouvrage.

**Handicapé – Handicapped.** «Aujourd'hui, il n'y a pas de définition légale du handicap mais la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 appelle "handicapée" toute personne considérée comme telle par les commissions habilitées à orienter et à indemniser les personnes handicapées : commissions d'éducation spéciale (CDES) pour les enfants et commissions techniques d'orientation professionnelle (COTOREP) pour les adultes.» (*Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, 1994, p. 489). Selon cette acception, une personne handicapée serait caractérisée par le fait qu'elle soit considérée comme telle. Doit-on comprendre que, faute d'une telle considération, le handicap disparaîtrait?

**Sciences de l'éducation – Educational Sciences.** «Les sciences de l'éducation sont constituées par l'ensemble des références et des démarches scientifiques censées éclairer l'éducation. Dans un sens plus institutionnel, les sciences de l'éducation sont constituées par la discipline enseignée sous ce titre à l'université.» (*Ibid.*, p. 899). Ce qui caractérise ici les sciences de l'éducation relève soit de ce qui est censé éclairer l'éducation, soit du titre attribué à l'une des facultés universitaires. Une aussi faible caractérisation ne contribue, selon toute vraisemblance, à expliciter ni la nature ni la spécificité des sciences de l'éducation.

**Perfectionnement – Special or adapted schools or classes.** «Au sens restreint, désigne l'enseignement donné dans les "classes de perfectionnement"; dans un sens dérivé plus large, l'éducation spéciale à l'intention des enfants ou adolescents "déficients intellectuels".» (*Ibid.*, p. 738-739). De telles explications signifient que, au sens restreint du terme, le perfectionnement est tributaire du titre donné au lieu physique où se déroule l'enseignement et que, au sens large, le perfectionnement est synonyme d'éducation spéciale aux «déficients intellectuels». En cette fin de vingtième siècle, le lecteur peut certes espérer davantage d'un dictionnaire encyclopédique.

L'analyse quantitative de contenu fait ressortir que près de la moitié de l'ouvrage, soit 43 % de la surface occupée par les articles, présente des informations limitées au territoire français. Ceci donne à l'ouvrage un caractère plutôt local, qui se voit con-

firmé, d'une part, par la portée plutôt restreinte de certaines définitions, dont celle d'**Immigrés (Enfants d')** – *Immigrants' children*. «Enfants des étrangers venus s'installer en France.» (*Ibid.*, p. 518), et, d'autre part, par l'aspect suranné qui en sous-tend d'autres, telle celle de **Débilité mentale** – *Mental deficiency*. «Forme légère de déficience mentale. [...] Lorsque l'efficiencia mentale est évaluée au moyen de tests de quotient intellectuel, on considère débiles les sujets dont le QI se situe approximativement entre 50 et 70 (les imbéciles ont un QI compris entre 30 et 70 et les idiots un QI inférieur à 30)» (*Ibid.*, p. 227). Les distinctions terminologiques qui servent de fondement à ce dernier article n'ont rien de contemporain; elles se trouvent dans le traité *Des maladies mentales considérées sous le rapport médical hygiénique et médico-légal* (Esquirol, 1838) et dans *Théorie et pratique de l'éducation des enfants arriérés et idiots, leçons aux jeunes idiots de l'hospice des incurables* (Séguin, 1842).

L'analyse a également révélé des similitudes très étroites entre certains articles du *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* (DEEF), paru en 1994, et ceux d'ouvrages antérieurs, soit les première et deuxième éditions du *Dictionnaire actuel de l'éducation* (DAE) parues respectivement chez Larousse en 1988 et chez Guérin/Eska (Montréal/Paris) en 1993. Le lecteur pourra prendre connaissance de ces ressemblances étonnantes en comparant, entre autres, les entrées suivantes: Réforme de l'enseignement (DEEF, p. 850); Réforme (DAE, 1<sup>re</sup> éd., p. 488 et 2<sup>e</sup> éd., p. 1100) et Option (DAE, 2<sup>e</sup> éd., p. 938; DEEF, p. 703); Interdisciplinarité (DAE, 1<sup>re</sup> éd., p. 330 et 2<sup>e</sup> éd., p. 750; DEEF, p. 562). Si les acceptions et les notes explicatives présentées sous ces différentes entrées sont étrangement voisines, on ne peut plus parler de similitude quand il s'agit des figures relatives à l'entrée «interdisciplinarité»: ici, le *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* (DEEF) reproduit, à trois lettres près et sans mention de source, le schéma publié huit ans auparavant dans le *Dictionnaire actuel de l'éducation* (DAE). Convergence conceptuelle? Peut-être...

En somme, ce bref examen du *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation* indique que cet ouvrage satisfait difficilement les fonctions d'un dictionnaire de ce type. Cette analyse suscite simultanément plusieurs interrogations. Le champ de l'éducation et de la formation peut-il être convenablement défini à partir de quelque 454 concepts? Le caractère encyclopédique d'un tel ouvrage ne devrait-il pas se manifester, entre autres, par une répartition moins locale des informations que celle qui ressort de l'analyse de contenu de ce dictionnaire? Enfin, jusqu'à quel point ce défaut d'universalité ne déroge-t-il pas aux assises mêmes de l'encyclopédisme?

Sylvie Rocque  
Université du Québec à Hull